



Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et consorts

« Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »

Rapport-préavis N° 2021 / 07

Lausanne, le 28 janvier 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

L'engagement de la Municipalité en faveur du développement durable se décline du local à l'international pour une société plus solidaire. Initiée au début des années 1970, la politique de solidarité internationale de la Ville s'est développée au travers de partenariats et de projets visant à assurer des moyens d'existence durable aux plus démunis dans des pays moins favorisés et en s'assurant du respect des droits humains.

Mise en œuvre principalement grâce au fonds de solidarité internationale, l'action solidaire de la Ville de Lausanne dispose de montants relativement modestes, inchangés depuis 2009, soit un budget CHF 350'000.- pour soutenir une vingtaine de projets par année. Au total, y compris les projets de solidarité dans le domaine de l'eau et la coopération décentralisée, le budget lausannois pour la solidarité internationale oscille entre CHF 500'000.- et CHF 600'000.- par année.

La Municipalité souhaite augmenter le budget annuel du fonds de solidarité internationale de CHF 125'000.- par année, soit une augmentation de 36%, afin de déployer une stratégie revue et ciblée sur quatre axes prioritaires visant à améliorer la cohérence des projets soutenus et gagner en efficience.

Cette proposition intervient par ailleurs dans un contexte de crise sanitaire qui risque de diminuer les budgets dédiés à la solidarité internationale.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Daniel Dubas et consorts intitulé « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale » déposé le 5 décembre 2018.

Ce rapport-préavis présente le bilan de la politique en faveur de la solidarité internationale depuis 2007 en mentionnant conjointement les actions déployées dans le cadre de la solidarité internationale, les initiatives d'ampleur menées par différents services de la Ville et celles plus spécifiques gérées par le fonds de « solidarité internationale eau ».

La Municipalité expose également, dans le présent rapport-préavis, la stratégie de solidarité internationale, ses lignes directrices et ses axes prioritaires.

3. Table des matières

1. Résumé.....	1
2. Objet du rapport-préavis	1
3. Table des matières.....	1
4. Préambule	2
5. Solidarité internationale de la Ville de Lausanne	3
6. Bilan solidarité internationale (fonds de solidarité internationale).....	4
6.1 Projets soutenus 2007-2019.....	4

6.1.1	Collaboration avec la Fedevaco.....	4
6.1.2	AIMF.....	5
6.1.3	Financements directs.....	5
6.1.4	Bilan 2007-2019.....	6
6.1.5	Exercice 2020.....	6
7.	Perspectives solidarité internationale.....	7
7.1	Fonds de solidarité internationale.....	7
7.1.1	Axes prioritaires.....	7
7.1.2	Gestion du fonds.....	8
7.1.3	Augmentation du budget du fonds.....	8
8.	Bilan solidarité internationale eau (fonds « Solidarité internationale eau »).....	8
8.1	Partenariat public-public avec Nouakchott, capitale de la Mauritanie.....	9
8.2	Projets et réalisations 2009-2019.....	10
8.3	Financement.....	11
8.4	Information sur la modification des affectations au fonds de « Solidarité internationale eau ».....	12
8.5	Bilan.....	12
8.6	Visibilité pour la Ville de Lausanne – communication et sensibilisation.....	12
9.	Perspectives solidarité internationale eau.....	13
10.	Impact sur le développement durable.....	14
11.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.....	14
12.	Aspects financiers.....	14
12.1	Incidences sur le budget d'investissement.....	14
12.2	Incidences sur le budget de fonctionnement.....	14
13.	Conclusions.....	15

4. Préambule

L'engagement solidaire de la Municipalité s'inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Les 17 objectifs ont été adoptés par tous les Etats membres des Nations Unies en 2015, dont la Suisse, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces objectifs sont un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et améliorer la vie et les perspectives de toutes et tous.

Ces objectifs sont repris au niveau local, notamment à l'échelon cantonal et communal. La Constitution vaudoise dispose d'ailleurs que « L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable » (art. 71).

Le travail de la Ville de Lausanne en matière de solidarité internationale se répartit en deux grands axes de travail : la coopération au développement et la coopération décentralisée :

- coopération au développement : approche partenariale appliquée pour lutter contre la pauvreté et résoudre durablement les problèmes de développement. La Ville travaille dans ce domaine sur deux plans : en partenariat avec la Fedevaco (selon les accords-cadres 2007-2011, 2011-2015 et 2016-2020) et par le financement direct de projets ;
- coopération décentralisée : coopération entre les collectivités locales de divers pays. La Ville s'implique à deux niveaux : à Nouakchott avec le projet piloté par le Service de l'eau et à travers

la Commission de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) « Villes et développement durable ».

A cela s'ajoutent les actions ponctuelles lors de crises humanitaires :

- aide humanitaire : aide d'urgence fournie après une catastrophe naturelle ou un conflit armé. La Ville n'a pas de canal privilégié dans ce domaine, son action se détermine sur demande expresse et à la condition de pouvoir identifier des relais ou des partenaires locaux.

5. Solidarité internationale de la Ville de Lausanne

La Municipalité déploie principalement sa politique de solidarité internationale à l'aide de deux fonds dédiés : le fonds de solidarité internationale géré par l'Unité des relations internationales de la Ville et le fonds « Solidarité internationale eau » géré par le Service de l'eau. Quelques projets spécifiques soutenus par d'autres services de la Ville ou au travers du Fonds pour le développement durable (FDD) sont également développés de façon ponctuelle.

L'évolution budgétaire de ces deux fonds a été peu fluctuante depuis 2007. Le fonds de solidarité internationale doté de CHF 250'000.- en 2007, a augmenté à CHF 300'000.- en 2008 pour atteindre CHF 350'000.- dès 2009. Ce montant est inchangé depuis lors. Ce budget permet à la fois de soutenir des projets de solidarité en direct et par l'intermédiaire de la Fedevaco.

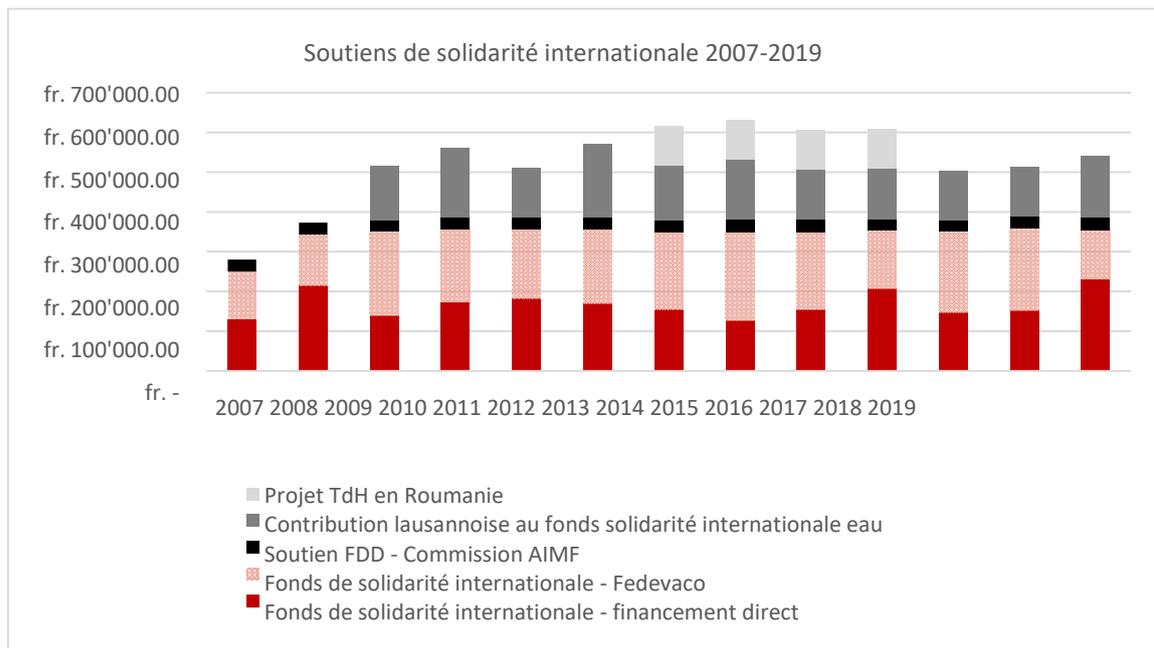
Créé en 2009, le fonds « Solidarité internationale eau » est financé au travers d'une contribution correspondant à un centime prélevé par mètre cube sur la facture des ménages lausannois. Ce montant varie quelque peu en fonction de la consommation et du prix de l'eau. Toutefois, ces prélèvements ne représentent qu'un pourcentage du montant du fonds solidarité eau dont le financement est assuré également par plusieurs communes romandes ainsi que par des partenaires institutionnels externes. En moyenne, la contribution d'origine lausannoise correspond à 49% de la totalité du fonds de solidarité eau pour la période 2009-2019.

Entre 2013 et 2016, la Ville de Lausanne a également soutenu un projet d'envergure mené par Terre des Hommes en Roumanie financé par le FDD. L'objectif central du projet consistait à former les acteurs locaux (travailleurs sociaux, enseignants, médiateurs et animateurs) afin de soutenir des enfants vulnérables et de leur offrir des activités parascolaires et psychosociales, ainsi que divers soutiens directs. Un montant de CHF 400'000.- sur quatre ans a été alloué pour réaliser ce projet (rapport-préavis N° 2012/22¹).

A cela s'ajoute une contribution annuelle de CHF 30'000.- du FDD, versée depuis 2007, pour la gestion de la commission permanente « Villes et développement durable » que la Ville de Lausanne anime dans le cadre de l'AIMF.

Ainsi, depuis 2009, année de la création du fonds de « Solidarité internationale eau » et de la stabilisation du budget de la solidarité internationale, le montant global consacré par la Ville de Lausanne à la solidarité internationale a été en moyenne de CHF 561'095.- sur la période 2009-2019.

¹ Rapport-préavis N° 2012/22 du 7 juin 2012 « Politique municipale en matière de mendicité – Initiative « Stop à la mendicité par métier! » – Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté » – Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts intitulé : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ».



Graphique 1 : Montants cumulés en faveur de la solidarité internationale, 2007-2019

6. Bilan solidarité internationale (fonds de solidarité internationale)

Initiée au début des années 1970, la solidarité internationale s'est renforcée au fil des ans. En 1993 et 2006, le Conseil communal a réaffirmé sa volonté de soutenir la coopération et a augmenté les crédits alloués à la solidarité internationale. Depuis 2009, un budget annuel de CHF 350'000.- permet de soutenir une vingtaine de projets solidaires par année.

Afin de garantir la meilleure utilisation possible de ces ressources, des partenariats solides sont privilégiés :

- le travail d'évaluation préalable, de sélection des projets, de suivi et d'évaluation est dans de nombreux cas délégué par la Ville à la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco) qui effectue ce travail indispensable pour lequel Lausanne n'est pas, à ce jour, suffisamment équipée ;
- le réseau de l'AIMF représente un relais solide pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée ;
- dans le cadre de soutiens de projets directs, les collaborations sont en priorité développées avec des partenaires présents à Lausanne ou en Suisse afin de disposer d'interlocuteurs reconnus et fiables. Au vu des ressources allouées, l'administration communale ne peut effectuer le travail de vérification nécessaire concernant des organisations non gouvernementales (ONG) ou des institutions présentes uniquement dans les pays d'intervention.

6.1 Projets soutenus 2007-2019

6.1.1 Collaboration avec la Fedevaco

En 2006, la Ville de Lausanne a initié un partenariat avec la Fedevaco.

Créée en 1989 sur une base essentiellement bénévole, la Fedevaco regroupe aujourd'hui 49 ONG d'aide au développement ayant leur siège ou des activités dans le canton de Vaud.

Les objectifs principaux de la Fedevaco consistent à promouvoir et soutenir, dans les pays défavorisés, un développement fondé sur la justice, la solidarité, la dignité humaine et le respect de l'environnement et à regrouper à l'échelon cantonal les organisations actives dans la coopération au développement.

Une commission technique est chargée d'évaluer la pertinence et l'efficacité des projets soumis par ses membres. Elle est épaulée par une commission de suivi financier qui analyse les comptes des projets. La Fedevaco collabore étroitement avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), l'Etat de Vaud, ainsi qu'avec 50 communes vaudoises qui soutiennent des actions de solidarité internationale par son intermédiaire.

La Municipalité reconnaît la pertinence d'une approche consistant à s'appuyer sur le travail de sélection et d'accompagnement que peut proposer une entité spécialisée dans l'aide au développement. La collaboration avec la Fedevaco fournit des garanties au sujet de la qualité des projets soutenus et de leur suivi sur le terrain, et permet de limiter la charge de travail de l'administration qu'occasionne l'étude des nombreuses demandes reçues chaque année.

Pour ces raisons, et sans pour autant en faire le partenaire exclusif de toutes ses actions de solidarité internationale, la Municipalité a développé plusieurs contrats de partenariat avec la Fedevaco (accord-cadre 2007-2010 ; 2011-2015 ; 2016-2020).

La Municipalité entend ainsi poursuivre la collaboration avec la Fedevaco à l'avenir et définir un nouvel accord-cadre pour la période 2021-2025.

Entre 2007 et 2019, la Ville de Lausanne a délégué en moyenne près de la moitié de son budget de solidarité internationale à la Fedevaco (48%), soit un montant de CHF 2'305'097.- (frais d'administration de la Fedevaco inclus). Pendant, cette période, 101 subventions ont été octroyées par l'intermédiaire de la Fedevaco pour soutenir 46 projets dans 21 pays. Une vingtaine de projets ont été soutenus pour une seule année ; pour les autres, le soutien s'étend en moyenne sur trois ans.

6.1.2 AIMF

L'AIMF rassemble près de 300 villes de plus de 50 pays où le français est langue officielle, culturelle ou historique.

L'association a pour but de faciliter et d'encourager le dialogue et la collaboration entre les villes, de développer l'échange de pratiques et de connaissances et de promouvoir des politiques ambitieuses et durables de mieux vivre ensemble en milieu urbain. L'AIMF permet également de développer collectivement des projets de coopération internationale afin de construire des villes plus inclusives et résilientes.

Créé à Tunis le 16 juillet 1990, le Fonds de coopération de l'AIMF est un outil de financement de programmes de développement urbain dans le cadre de la coopération décentralisée. Il soutient les programmes des villes pour l'amélioration des conditions de vie des populations et pour le développement socio-économique des territoires.

Ce fonds est financé par des villes et des Etats par l'intermédiaire d'organismes publics ou privés. Il reflète ainsi une logique multi partenariale, autour de programmes portés par les villes et implémentés sur leur territoire.

Les membres de l'AIMF peuvent solliciter ce fonds pour des projets dont la part du budget alloué par le fonds ne peut excéder 80% du coût total. La ville bénéficiaire assure les 20% restants.

Au total, ce sont ainsi plus de 5 millions EUR qui sont investis chaque année pour des programmes de développement urbain dans les villes membres de l'AIMF.

Depuis 2007, la Ville de Lausanne contribue à hauteur de CHF 20'000.- par année au fonds de coopération de l'AIMF.

6.1.3 Financements directs

De nombreuses associations sollicitent la Ville de Lausanne pour un soutien à leurs activités de coopération internationale. Depuis 2007, 142 subventions ont été accordées pour soutenir 71 projets dans 37 pays différents. Le montant accordé aux financements directs varie selon le nombre de demandes reçues et accordées. En fonction des demandes, et dans les cas où l'entier du budget dédié aux financements directs n'était pas utilisé, le solde a été octroyé à la Fedevaco.

Années	Nombre de subventions accordées	Total des soutiens accordés	soutien minimum	soutien maximum	soutien moyen
2019	8	191 000	3 000 CHF	75 000 CHF	23 875 CHF
2018	7	90 000	5 000 CHF	25 000 CHF	12 857 CHF
2017	10	88 000	3 000 CHF	25 000 CHF	8 800 CHF
2016	10	99 300	1 000 CHF	25 000 CHF	9 930 CHF
2015	10	92 019	3 253 CHF	12 500 CHF	9 202 CHF
2014	7	65 709	5 000 CHF	30 000 CHF	9 387 CHF
2013	8	91 233	4 233 CHF	30 000 CHF	11 404 CHF
2012	12	105 100	2 500 CHF	24 500 CHF	8 758 CHF
2011	13	108 366	85 CHF	22 581 CHF	8 336 CHF
2010	12	95 225	2 475 CHF	30 750 CHF	7 935 CHF
2009	11	80 000	4 000 CHF	20 000 CHF	7 273 CHF
2008	18	163 327	1 000 CHF	45 000 CHF	9 074 CHF
2007	15	76 833	2 500 CHF	12 000 CHF	5 122 CHF

Tableau 1 : Soutiens directs de la Ville de Lausanne accordés à titre de solidarité internationale, depuis 2007

6.1.4 Bilan 2007-2019

Depuis 2007, la Ville de Lausanne a soutenu des projets dans des domaines variés visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités. Afin de permettre une analyse plus systémique, chacun des projets soutenus a été associé à l'un des Objectifs de développement durable (ODD). Ceci permet de représenter l'action solidaire de la Ville de Lausanne réalisée au travers du soutien de 117 projets de façon thématique. Les projets soutenus visent principalement les thèmes suivants : l'accès à une éducation de qualité (23%), la promotion de la paix et de la justice (16%), la santé (10%) et la lutte contre les inégalités (9%).

Ces projets ont été réalisés dans plus de 50 pays différents. C'est en Afrique que la Ville de Lausanne a soutenu le plus grand nombre d'initiatives : au total 41 projets sur les 117 ont été soutenus, soit 35%. 28% des projets ont été implémentés en Amérique centrale et du Sud, 17% en Asie et 12% en Europe.

6.1.5 Exercice 2020

En 2020, au vu de la crise sanitaire mondiale, la Municipalité a validé, le 2 juillet 2020, une subvention supplémentaire du FDD de CHF 95'000.- au profit de la solidarité internationale afin de répondre aux nombreuses demandes de soutien dans la lutte contre le COVID-19 et ses conséquences économiques et sociales.

En réponse à l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard « Crise humanitaire à Lesbos : Lausanne solidaire des réfugiés ? » du 29 avril 2020, un montant exceptionnel de CHF 50'000.- a été octroyé pour apporter un soutien aux réfugiés dans les camps de Lesbos dont les problèmes de surpopulation, d'accès à l'eau et aux soins médicaux ont été exacerbés par les risques de contamination. L'AIMF a également sollicité un soutien de ses membres pour renforcer des centres de santé en Afrique, dans lesquels l'association était déjà impliquée, notamment au Sénégal et en Tunisie. Un montant de 50'000 EUR a été accordé.

La différence a été financée par le fonds de solidarité internationale sur l'exercice 2020.

A l'été 2020, une aide d'urgence d'un montant de 30'000 EUR a également été engagée suite à l'explosion qui a ravagé Beyrouth, capitale du Liban.

Ces événements renforcent la conviction de la Municipalité de l'importance de disposer de budgets également dédiés à l'aide humanitaire et à l'aide d'urgence.

Ces demandes exceptionnelles et ponctuelles se sont ajoutées aux demandes régulières de la Fedevaco et d'associations indépendantes.

Conformément au contrat de partenariat conclu avec la Fedevaco, un montant de CHF 100'000.- a été octroyé à des projets. A cela s'ajoute un montant de CHF 20'000.- pour le soutien administratif réalisé par la Fedevaco. Cette année, la Ville de Lausanne a également financé le deuxième prix du concours Diaspora & Développement organisé par la Fedevaco. Dans ce cadre, l'association lausannoise Stay Clean a reçu un montant de CHF 6'000.-.

En plus de l'aide d'urgence et des projets soutenus au travers de la Fedevaco, la Ville de Lausanne a soutenu sept projets portés et réalisés des organisations de coopération au développement. Ces projets ont été développés dans huit pays en Europe, en Afrique et en Asie centrale. Tous les projets soutenus ont été réalisés en zone urbaine.

Compte de résultat - exercice 2020	
Subventionnement de la Ville pour la solidarité internationale	350'000 CHF
Subvention exceptionnelle FDD (COVID)	95'000 CHF
Total produits	445'000 CHF
Subventions projets Fedevaco	-126'000 CHF
Subventions directs	-182'062 CHF
Aides d'urgences exceptionnelles	-136'741 CHF
Total charges	-444'803 CHF
Excédent de produit	197 CHF

7. Perspectives solidarité internationale

7.1 Fonds de solidarité internationale

La Municipalité souhaite, dans le cadre de sa politique de solidarité internationale, soutenir prioritairement des projets qui ont un impact durable démontré et qui s'inscrivent dans les domaines d'expertise incarnant l'ADN de la Ville. Pour ce faire, la Municipalité a défini des axes d'action prioritaires détaillés ci-dessous.

7.1.1 Axes prioritaires

Afin d'améliorer la cohérence des projets soutenus et de gagner en efficience tout en facilitant la communication du travail effectué, la Municipalité a fixé les principes suivants :

- favoriser les projets se situant en zone urbaine, afin de mieux valoriser l'expertise et l'expérience de la Ville de Lausanne. Plus de la moitié de l'humanité vit aujourd'hui en ville ; cette urbanisation de la planète génère des défis qui sont de la responsabilité des villes ;
- préférer les collaborations avec nos villes partenaires afin de garantir un suivi et un développement sur la durée ;
- soutenir des projets s'inscrivant dans des domaines prioritaires pour la Ville de Lausanne et pour lesquels elle dispose d'une certaine expertise. Ces domaines sont les suivants :
 - lutte contre le changement climatique : la Municipalité souhaite jouer un rôle moteur et incitateur dans la lutte contre le dérèglement climatique. Convaincue que l'engagement sur ce sujet majeur est autant local que global, la Ville noue des collaborations et des partenariats qui renforcent le transfert de connaissances et elle s'appuie sur le partage d'expertise, notamment au travers de l'AIMF ;
 - sport et inclusion sociale : le sport est à Lausanne non seulement un instrument de rayonnement international, mais aussi et surtout un outil de politique publique au service de l'inclusion sociale, de la santé et de l'amélioration de la qualité de vie. Le sport contribue à

la santé physique et mentale, individuelle et collective, il permet de tisser du lien social et invite à redessiner l'espace urbain. La pratique du sport a un effet positif durable sur les communautés tout en étant un outil efficace de coopération au développement ;

- biens culturels : la culture favorise les échanges entre les individus et les communautés, entretient et valorise la diversité et constitue une richesse individuelle et collective qui ouvre à la découverte de l'Autre et à la tolérance. La Municipalité a à cœur de soutenir des projets qui facilitent l'accès à la culture au plus grand nombre et préservant le patrimoine culturel en milieu urbain ;
- eau : bien public mondial essentiel, l'eau est une denrée vitale. Lausanne s'est bâtie et se développe au bord de l'eau, l'accès y est facile et bon marché. Dans de nombreux pays, l'accès à l'eau est un défi qui touche aux domaines de la santé, de l'hygiène, de l'assainissement et de l'environnement. Labellisée « Commune solidaire pour l'eau », Lausanne est investie dans le Programme Solidarité'eau avec la ville de Nouakchott et cherche à soutenir d'autres projets urbains liés à l'accès à l'eau.

A ces domaines prioritaires s'ajoute la volonté de la Municipalité de garder une liberté pour apporter au besoin des crédits pour de l'aide humanitaire dans les cas d'urgences.

Tous ces critères de sélection s'appliquent aussi bien dans le cadre de coopération au développement développé en partenariat direct que pour les projets soutenus par la Fedevaco.

7.1.2 Gestion du fonds

Les critères d'octroi, ainsi que la procédure de demande de financement, sont définis et accessibles au public sur le site internet de la Ville de Lausanne². Les projets soumis font l'objet d'une revue semestrielle fondée sur une grille d'analyse définie.

Dès 2021, un bilan sera présenté sous forme d'un rapport annuel publié au premier trimestre suivant l'exercice concerné.

7.1.3 Augmentation du budget du fonds

La Municipalité, fortement engagée en faveur du développement durable et plus spécifiquement de la solidarité internationale, saisit l'opportunité présentée par le postulat de M. Daniel Dubas et consorts pour développer et renforcer ses engagements en matière de solidarité internationale, ce d'autant plus que le budget dédié est inchangé depuis onze ans et que les demandes sont de plus en plus nombreuses. La révision de la stratégie de solidarité internationale accompagnée d'allocations supplémentaires de ressources attribuées au fonds de solidarité permettra à la Municipalité de soutenir son engagement pour un monde plus solidaire.

Le budget historique de la solidarité internationale s'élève à CHF 350'000.- par année. Le présent rapport-préavis propose un complément de CHF 125'000.- par année afin de disposer d'un montant annuel de CHF 475'000.-. En proposant cette augmentation en matière de solidarité internationale, la Municipalité relève l'importance de contribuer aux défis mondiaux à l'échelle locale, afin de lutter contre l'augmentation des inégalités. Les besoins sont encore plus importants du fait de la pandémie de COVID-19, qui fragilise les économies des pays en développement déjà très précaires.

Cette dotation supplémentaire annuelle pour le fonds de solidarité internationale sera financée par une subvention allouée par le FDD. La promotion et la réalisation de projets durables dans la coopération internationale font partie des domaines prioritaires du FDD.

8. Bilan solidarité internationale eau (fonds « Solidarité internationale eau »)

En 2007, la Direction du développement et de la coopération (DDC), des organisations non gouvernementales suisses, le groupe suisse Aguasan (groupe d'experts et spécialistes pour l'eau

² www.lausanne.ch/en/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/local-au-global/solidarite-internationale.html

potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement) et des communes suisses ont initié ensemble l'action Solidarité'eau Suisse. Depuis son lancement, le Service de l'eau de Lausanne fait partie du comité de pilotage de cette action et est leader pour les communes romandes.

Solidarité'eau Suisse est une plateforme Internet conçue pour encourager et faciliter l'engagement des municipalités et des services des eaux à soutenir des projets d'eau potable et/ou d'assainissement dans les pays en voie de développement, le but étant de financer des infrastructures d'approvisionnement de l'eau avec la vente de l'eau. Pour devenir solidaire et obtenir le label de Solidarité'eau Suisse, une commune peut financer un projet ou choisir de créer un partenariat avec une commune d'un pays en développement. C'est cette dernière option que la Ville de Lausanne a choisie.

Le 10 décembre 2008, le Conseil communal a adopté le rapport-préavis N° 2008/34³ et a ainsi accepté d'engager un centime par mètre cube d'eau vendu aux Lausannois et aux Lausannoises pour participer à des actions de solidarité dans le domaine de l'eau, soit un montant d'environ CHF 125'000.- par année. A cette occasion, le fonds « Solidarité internationale eau » a été créé.

Depuis la création de ce fonds, le Service de l'eau a convaincu 22 communes suisses⁴ de se joindre à cette action. Les 22 communes suisses alimentent le fonds « Solidarité internationale eau », géré par la Ville de Lausanne, pour un montant annuel d'environ CHF 133'500.-. Les financements supplémentaires apportés par les communes suisses solidaires permettent d'augmenter l'efficacité de l'intervention sur le terrain, de diminuer les coûts de transaction et permettent de s'inscrire dans un projet de plus grande envergure.

8.1 Partenariat public-public avec Nouakchott, capitale de la Mauritanie

En octobre 2009, Lausanne et Nouakchott ont signé un premier accord de partenariat afin d'améliorer l'accès à l'eau des populations défavorisées. Le partenaire de Lausanne, la Ville de Nouakchott, chapeaute les neuf communes qui composent la ville. La distribution de l'eau à Nouakchott subit de lourdes inégalités : inégalité de l'accès, du prix et de la qualité de l'eau. 60% des plus de 1'200'000 habitants de cette ville ne sont pas raccordés au réseau d'eau public et sont contraints de se ravitailler à partir de camions citernes ou de charretiers.

Ce partenariat public-public avec la Ville de Nouakchott s'inscrit dans la durée et se développe depuis plus de dix ans. L'originalité et la force de ce partenariat résident dans l'accompagnement sur le long terme et la stabilité du financement pour la réalisation d'infrastructures en eau potable, le partage de savoir-faire et le renforcement des capacités des acteurs locaux. Les échanges portent à la fois sur des points techniques (formation à la détection des fuites, formation au montage d'un branchement, etc.), mais aussi sur des points organisationnels (amélioration du management interne, gestion de la base de données eau, définition d'indicateurs qualité, etc.). La communication et la confiance développée sur le long terme permettent de mieux comprendre les besoins spécifiques de la ville et de la population locale pour que celle-ci puisse mieux s'approprier les nouvelles infrastructures.

Le partenariat demande un engagement fort de la part du Service de l'eau qui suit le travail de terrain au quotidien en appuyant et en conseillant l'équipe locale sur tous les aspects du projet.

³ Rapport-préavis N° 2008/34 du 10 septembre 2008 « Création d'un fonds « Solidarité internationale eau » – Règlement d'utilisation du fonds Réponse au postulat de Mme Andrea Egli « Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves » – Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini « Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe ».

⁴ Apples, Attalens, Charrat, Cossonay, Ecublens, Epalinges, Estavayer-le-Lac, Jouxens-Mézery, Jussy, La Chaux, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Martigny-Sinergy, Montricher, Moiry, Morges, Nyon, Pomy, Pully, Villaz, l'association intercommunale « La Menthue » et la Compagnie des eaux Worben.

8.2 Projets et réalisations 2009-2019

Depuis 2009, le fonds « Solidarité internationale eau » a financé quatre projets implémentés consécutivement dont l'objectif global vise à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées de la ville de Nouakchott :

Date	Nom du projet	Abréviation	Budget [CHF]
2009-2011	Projet d'Amélioration pour l'Accès à l'Eau	PAAE	367'000
2011-2015	Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau	PCAE	1'600'000
2015-2019	Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau et l'Assainissement - 1ère phase	PCAEA	720'000
2018-2021	Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau et l'Assainissement - 2ème phase	PCAEA2	1'600'000

Ce fonctionnement « par projet » permet de définir des actions précises dans la durée et de procéder à des évaluations et audits indépendants à la fin de chaque projet. L'expérience a montré que ce fonctionnement permet d'entrer dans une démarche d'amélioration qui bénéficie à tous les partenaires impliqués.

En 10 ans de partenariat, 95'000 personnes ont pu bénéficier du projet à Tahil, l'un des quartiers périphériques les plus pauvres de Nouakchott. Le choix de la zone d'action a été défini en concertation avec les autorités de Nouakchott. Le bilan des réalisations est le suivant :

- plus de 100km de conduites posées ;
- plus de 4'000 ménages branchés au réseau d'eau. Ces ménages boivent maintenant une eau potable et saine. Ils bénéficient d'une réduction du prix de l'eau de 98% entre l'achat d'eau à des charretiers et celle du réseau d'eau de la ville ;
- construction de neuf bornes fontaines ;
- 3'500 élèves raccordés au réseau d'eau ;
- 50 toilettes installées dans des écoles et des centres de santé ;
- trois campagnes de sensibilisation sur les problématiques de l'eau ;
- trois camions pour acheminer l'eau dans les quartiers dépourvus de réseau et un camion vidangeur.

Une des particularités de ce partenariat réside dans les échanges de compétences qui sont enrichissants tant pour les techniciens mauritaniens que suisses, notamment grâce aux visites réciproques. Pour les collaborateurs du Service de l'eau, le projet permet de se confronter à des collaborateurs d'une autre culture avec des problèmes parfois similaires et parfois très différents. La confiance de part et d'autre a pu être créée avec le temps et permet de travailler ensemble au quotidien. Le partenariat bénéficie à la Ville de Nouakchott qui, au-delà des financements, profite de l'expertise de Lausanne dans la gestion urbaine de l'eau et ainsi que d'un transfert de compétences au niveau technique, mais également organisationnel et méthodologique.

Des formations ont été organisées périodiquement. Par exemple, en 2017, le Service de l'eau a monté une formation pour les plombiers mauritaniens qui a pu être dispensée sur place avec une partie théorique et une partie pratique. Depuis, les malfaçons sur les branchements ont nettement diminué, ce qui prouve la pertinence de cet appui.

Au niveau du management, un accompagnement a été lancé à partir de 2014 pour définir une stratégie eau et assainissement pour la Ville de Nouakchott et mettre en place des processus et des indicateurs de suivi de tous les ouvrages réalisés dans le cadre de la convention avec Lausanne. Cette démarche est aujourd'hui complètement intégrée au sein de la Ville de Nouakchott qui a une commission interne dédiée à la durabilité.

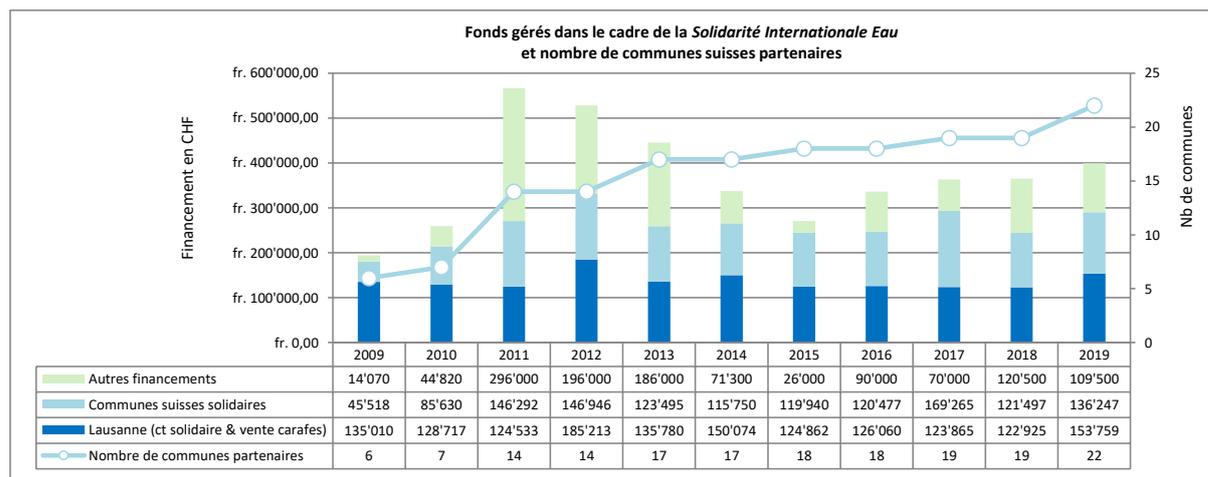
8.3 Financement

Les fonds gérés dans le cadre de la « Solidarité internationale eau » sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le fonds du projet « Solidarité internationale eau » est alimenté par les contributions suivantes :

- l'équivalent d'un centime par mètre cube sur la consommation des ménages lausannois. Cette contribution correspond en moyenne à CHF 125'000.- par an ;
- des bénéfiques d'actions de communication, en particulier la vente de carafes solidaires, ont permis d'avoir une contribution lausannoise supérieure à CHF 150'000.- pour les années 2012, 2014 et 2019. Ces apports ont permis de récolter CHF 61'071.-, en 2012, CHF 25'267.- en 2014 et CHF 28'790.- en 2019 ;
- les contributions volontaires d'autres communes suisses solidaires dont la somme s'élève à environ CHF 133'500.- par an (moyenne arrondie sur les cinq dernières années). En 2019, les actions menées par la Ville de Lausanne sont soutenues par 22 autres communes ou services d'eau solidaire ;
- des financements d'institutions externes (Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), région Île-de-France (RIF), Ville de Nouakchott, etc.).

La DDC a soutenu le projet PCAE 2011-2015 à hauteur de CHF 400'000.-. La RIF a également contribué au projet PCAE 2011-2015 à hauteur de CHF 245'300.-, et aussi au projet PCAEA pour un montant de CHF 80'000.-. L'AIMF, dont les Villes de Lausanne et Nouakchott sont membres, soutient le projet actuellement en cours (PCAEA 2) en octroyant une subvention de 320'000 EUR. Au début des activités du projet solidarité internationale eau (projet PAEE), une contribution unique du fonds de solidarité internationale de la Ville a également été octroyée en 2010 pour un montant de CHF 30'750.-. La Ville de Nouakchott participe au projet en affectant 10% de l'investissement du projet en liquide et en payant le salaire de ses employés qui travaillent pour le projet.



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ville de Lausanne (VDL) - ct solidaire	135'010	128'717	124'533	124'142	135'780	124'807	124'862	126'060	123'865	122'925	124'969
VDL - vente de carafes				61'071		25'267					28'790
Communes suisses solidaires	45'518	85'630	146'292	146'946	123'495	115'750	119'940	120'477	169'265	121'497	136'247
Direction du Développement et de la Coopération Suisse	-	-	270'000	70'000	60'000	-	-	-	-	-	-
Région Îles-de-France	-	-	-	100'000	100'000	45'300	-	50'000	30'000	-	-
Association Internationale des Maires Francophones										88'000	77'000
VDL - solidarité internationale ville de LS		30'750									
Ville de Nouakchott	14'070	14'070	26'000	26'000	26'000	26'000	26'000	40'000	40'000	32'500	32'500
TOTAL	194'598	259'167	566'825	528'159	445'275	337'125	270'801	336'537	363'130	364'922	399'506

L'élargissement du réseau des partenaires communaux et institutionnels a permis à la Ville de Lausanne d'augmenter les ressources du fonds de façon significative et ainsi de réaliser plus d'ouvrages sur le terrain et de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires. Le budget moyen annuel géré par le Service de l'eau sur les cinq dernières années est de CHF 350'000.-.

L'enveloppe budgétaire actuelle permet un développement important de projets et de réalisations avec un coût de gestion et de suivi raisonnable.

8.4 Information sur la modification des affectations au fonds de « Solidarité internationale eau »

Actuellement, la facture d'eau ne mentionne que les différentes taxes liées à la vente d'eau. Il est prévu de modifier cette manière de faire et de distinguer sur la facture les taxes à proprement parler et la contribution de un centime pour la solidarité internationale eau. Cette nouvelle manière de procéder va dans le sens de la loi sur la distribution de l'eau (LDE) qui précise que les taxes de l'eau ne doivent pas servir à un autre but que l'approvisionnement en eau potable. Cette contribution n'aura donc pas un caractère obligatoire.

Il est prévu que les prélèvements pour la « Solidarité internationale eau » soient ainsi étendus à la totalité des communes alimentées au détail, soit 17 communes en plus de Lausanne.

Cette démarche n'engendre aucun changement sur le règlement du fonds « Solidarité internationale eau ».

8.5 Bilan

La force de ce projet repose sur un partenariat inscrit sur le long terme, sur la régularité de la collaboration et des échanges, sur l'engagement politique fort des deux Municipalités, ainsi que sur les évaluations externes menées pour chacune des phases de projet. La gouvernance du projet est également assurée par deux comités de pilotage, l'un à Nouakchott, l'autre à Lausanne, rassemblant des élus, des techniciens et des experts externes.

La solidité et la rigueur de ce projet ont également permis de rassembler des fonds supplémentaires grâce aux communes suisses solidaires qui ont rejoint le projet et aux soutiens de partenaires externes contribuant de façon régulière ou ponctuelle au gré des projets. En 2019, les fonds extérieurs représentent un montant de CHF 245'747.- et l'apport de Lausanne CHF 153'759.-. Les fonds extérieurs représentent 62% du budget total.

Ce partenariat est particulièrement innovant et tout à fait unique en Suisse. Dans d'autres pays, il existe des partenariats entre villes. Toutefois, la gestion de ceux-ci est quasiment toujours assurée par une ONG qui fait le lien entre les deux villes. Dans le cas de Lausanne et Nouakchott, le travail se fait par les fonctionnaires des deux villes, depuis la définition du besoin jusqu'à la réalisation sur le terrain. Il est évident qu'un tel projet ne pourrait avoir lieu sans un engagement important du personnel communal lausannois, raison pour laquelle la plupart des plus petites communes suisses renoncent à se lancer seules dans une telle démarche.

8.6 Visibilité pour la Ville de Lausanne – communication et sensibilisation

Grâce à son expérience et son expertise confirmée, le Service de l'eau de la Ville de Lausanne a été intégré au comité de pilotage de Solidarité'eau Suisse et son partenariat est souvent présenté comme modèle pour les autres communes.

Au niveau suisse et international, le projet entre Lausanne et Nouakchott fait office de modèle de partenariat public-public réussi. Les communes suisses engagées montrent l'exemple et encouragent ainsi d'autres collectivités publiques, notamment les services en charge de la gestion de l'eau, à faire preuve de solidarité et à s'investir dans ce sens. Au niveau international, le partenariat entre Lausanne, en tant que représentante des 22 communes suisses associées, et la ville de Nouakchott a été présenté au sixième Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012, et au Forum d'Oujda organisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc en octobre 2012. Le projet a été mentionné par le Conseiller fédéral Johann Schneider-Amman à la réunion de haut niveau

(High Level Meeting) du Sanitation Water For All⁵ au siège de la Banque mondiale à Washington en avril 2014 devant 50 ministres de l'économie. La même année, il a été présenté au Bénin dans le cadre d'un atelier national de réflexion sur la stratégie de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En mars 2019, il a été présenté à l'ONU à Genève lors de la Commémoration de la Journée Mondiale de l'Eau en présence notamment de Mme Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Les participants ont salué la démarche de la Ville de Lausanne et les résultats probants d'un tel partenariat.

Ces présentations permettent de diffuser un savoir-faire et aussi d'inspirer d'autres collectivités territoriales, tout en donnant une visibilité à la Ville de Lausanne et à ses partenaires. Elles mettent en avant les bénéfices du partenariat public-public.

Une communication régulière et détaillée est très importante pour les partenaires afin qu'ils se sentent parties prenantes du projet et qu'ils reconduisent leur soutien d'année en année. En effet, la stabilité des partenaires financiers est essentielle pour programmer sereinement les actions sur le terrain et les inscrire dans le long terme.

Ce partenariat est également une opportunité pour Lausanne de sensibiliser les consommateurs lausannois aux problématiques liées à l'eau et les rendre attentifs à la qualité des services dont ils bénéficient à Lausanne. Il souligne les compétences des services publics qui sont souvent peu reconnues et même banalisées.

L'anniversaire des dix ans du partenariat a été l'occasion de développer des actions de sensibilisation, notamment la présence d'un Stand d'information durant la journée de l'Union des Communes Vaudoises du 15 juin 2019 qui a permis la prise de contact avec de nombreuses communes. Une exposition photographique a aussi été exposée durant trois semaines sur le Grand-Pont de Lausanne illustrant le projet de Nouakchott. Pour cet anniversaire, le Service de l'eau a réalisé une bouteille solidaire dont le visuel a été imaginé par une illustratrice lausannoise. Ces bouteilles ont été vendues lors des différentes manifestations, mais également sur le site QoQa.ch pour augmenter les recettes du fonds « Solidarité internationale eau ».

9. Perspectives solidarité internationale eau

Après cinq ans de partenariat avec la Ville de Nouakchott, le Service de l'eau a initié une réflexion quant à la possibilité de diversifier ses activités de solidarité. Une diversification aurait comme premier avantage d'étendre le modèle à une autre ville. De plus, tout partenariat peut rencontrer des difficultés, par exemple en cas d'instabilité politique, et une diversification permet de limiter les risques. La stratégie est de continuer le partenariat avec la Ville de Nouakchott et de développer un second partenariat qui puisse permettre synergies et enrichissements mutuels. Cette réflexion a été menée sur plusieurs années avec de nombreuses prises de contact.

Les ressources humaines pour la gestion de la solidarité étant limitées, la volonté du Service de l'eau a été, dès le départ, de s'associer à un partenaire du Sud fiable et motivé, et aussi de s'intégrer dans un projet existant qui a déjà fait ses preuves.

Aujourd'hui, les échanges avec les partenaires suisses du développement (DDC, Terre des Hommes, Helvetas, Swissaid, etc.) ont permis d'identifier le Bénin non seulement comme un pays propice à développer un partenariat, mais aussi comme un pays qui répondrait aux critères de sélection de Lausanne (pays francophone, sécurité politique, gestion de l'eau sous la responsabilité des pouvoirs publics, processus de décentralisation avancé, etc.).

Actuellement, le fonds « Solidarité internationale eau » dispose de moyens suffisants pour poursuivre le partenariat à Nouakchott et lancer un nouveau partenariat dans une autre ville.

⁵ Task force mondiale sur l'eau, voir <http://sanitationandwaterforall.org/>

10. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis s'inscrit dans les Objectifs de développement durable. La solidarité internationale permet de contribuer aux défis mondiaux à l'échelle locale, afin réduire les inégalités. Le développement d'une politique de solidarité internationale permettra à la Ville de renforcer son engagement pour un monde plus solidaire en soutenant des projets grâce aux collaborations solides créées avec des partenaires institutionnels, des associations et plusieurs collectivités locales sur le plan international.

11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville qui se maintient à hauteur de CHF 350'000.- par année pour la solidarité internationale. L'augmentation annuelle de CHF 125'000.- est entièrement compensée par un prélèvement sur le FDD. Pour l'année 2021, la subvention de CHF 125'000.- du FDD est déjà inscrite au budget ordinaire.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges de subventionnement	475	475	475	475	475	475	2850
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts							0
Amortissements							0
Total charges suppl.	475	475	475	475	475	475	2850
Diminution de charges	-125	-125	-125	-125	-125	-125	-750
Revenus							0
Total net	350	350	350	350	350	350	2100

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2021 / 07 de la Municipalité, du 28 janvier 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter le prélèvement sur le Fonds pour le développement durable d'un montant de CHF 125'000.- par année pour augmenter la dotation du fonds de solidarité internationale ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Dubas et consorts « Renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter